

# Compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2021

## Présents :

M. Bernard SALLETES, Mme LEMOUZY Catherine, Mme JOUVE Alice, Mme FABRE Arlette, M. Stéphane PENA, M. VIGEANT Patrice, M. Marc CRUBELLIER, Mme BENNEJMA Mallory, Mme PERRIER Emilie, Mme BANNES Arlette

**Absents :** Mme Isabel FOUCHECOUR (a donné pouvoir à Mme JOUVE Alice), M. CROS Régis (a donné pouvoir à M. CRUBELLIER Marc), M. RINALDI Richard (a donné pouvoir à M. VIGEANT Patrice), M. JALABERT Jean-Luc (a donné pouvoir à Mme LEMOUZY Catherine), M. OBERTI Gilles

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/06/2021 à l'unanimité

## Ordre du jour :

### DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Art L2122-22 du CGCT):

- Dépenses investissement après ouverture des crédits au budget :

		Montant TTC
Transfert services techniques : étude assainissement	MICA ENVIRONNEMENT	780
Pluvial Clairac	VIDAL TP	948
Plexiglass Elections	MIDI 3D COUPE	144
Plexiglass Elections	MIDI 3D COUPE	720

- Contentieux Caravanes à Franguille avec la Sté Le Monde de Cher Faljois : saisie de Me AUDOUIN, Avocat

### Information au Conseil Municipal sur la mise en place des Lignes Directrices de Gestion

#### Nouveaux Crédits Budgétaires : DM3 et DM4

Objet : Crédits pour Emploi PEC

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 64168 : Autres		5 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>5 000.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 500.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>1 500.00 €</b>	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		3 500.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>		<b>3 500.00 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-472 : ISOLATION BATIMENTS 2020		20 000.00 €
D 2135-492 : MISE AUX NORMES ELEC BATIMENTS		20 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		40 000.00 €
R 1323-472 : ISOLATION BATIMENTS 2020		7 090.00 €
R 1323-492 : MISE AUX NORMES ELEC BATIMENTS		14 980.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		22 070.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		17 930.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		17 930.00 €

### Créances irrécouvrables Budget Assainissement M49 :

Mme La 1<sup>ère</sup> Adjointe expose au Conseil Municipal que certaines factures communales ne peuvent être recouvrées par la trésorerie de Lamalou pour des raisons diverses: personne décédée, disparue, ou sans ressources malgré les différentes poursuites effectuées.

Ces dettes doivent faire l'objet d'une demande en non valeur à la commune et être votées au conseil municipal.

#### Non valeurs budget assainissement

- 1 personne, facture faible montant non recouvrable : 0.40€

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve de passer en non valeurs des créances irrécouvrables suivant les états fournis par la Trésorerie de Lamalou Les Bains :

#### Non valeurs budget assainissement

- 1 personne, facture faible montant non recouvrable : 0.40€

### 8000 Arbres par an pour l'Hérault :

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des ilots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de **trente-quatre essences adaptées aux territoires** (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;

- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeillés ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le **Département et le CAUE de l'Hérault** pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose :

- d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de :

COMMUNE	LA TOUR SUR ORB
Arbousier	2
Érable de Montpellier	2
Mûrier blanc	2
Olivier d'Europe	1
Peuplier blanc	3
Tilleul à petites feuilles	1
<b>Total</b>	<b>11</b>

- d'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant :

Ces arbres seront plantés au boulo-drome, espace vert derrière la salle du parc municipal et espace vert devant le city stade; ces espaces étant la propriété de la commune, ils sont publics.

- d'autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le programme de plantation tel que défini ci-dessus

Autorise le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions

### **Emploi PEC (Parcours Emploi Compétence) :**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de recruter un Parcours Emploi Compétences (PEC).

Mr le Maire pense que cela convient parfaitement avec la façon de faire de la Commune et propose au Conseil Municipal de conclure un tel contrat.  
Ces emplois sont aidés par l'Etat.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve la concrétisation d'un contrat en Parcours Emploi Compétences pour 20h par semaine pendant 1 an, plus renouvellement éventuel si possible

Dit que cet agent sera affecté sur un emploi d'agent d'entretien polyvalent pour le nettoyage et entretien des villages, espaces verts, bâtiments communaux

Autorise Mr le Maire à signer ce contrat dans la limite des heures sur lesquelles porte l'aide de l'Etat

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

### **Subventions aux Associations 2021 :**

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe expose au Conseil Municipal que des associations ont déposé des dossiers de demandes de subventions.

Elle rappelle comment sont fixées ces subventions :

Subv fonctionnement 250€ (commune) 500€ (commune/ année création) 150€ (hors commune)

Assoc caractère humanitaire /social 300€

Subvention projets à déterminer (1000€ environ par manifestation selon bilan financier provisoire)

Elle propose les subventions suivantes :

DANSE AVEC LA TOUR	250
LE RECANTOU	250
GYM	250
PECHE BEDARICIENNE	150
LES AMIS DU CAFE DE LA TOUR	500

### **Compte budget dépense fonctionnement 6574 : 10 000€**

Vote conseil du 17 juin 2021 : 4100€

Vote conseil du 22 juillet 2021 : 1400€

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les subventions à verser aux associations ci-dessus

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Achat d'un terrain pour un « TRUMP PARC »
- Entretien des pistes « Aviation », même genre qu'au Bousquet de La Balme
  - Estimer les coûts

Faire le point sur les arbres qui posent problème à Boussagues et demander à l'entreprise RAYNAL pour expertise

**Fin de séance à 20h 48**